

## Parc naturel transfrontalier du Hainaut

### PNTH Objectif 2025



Le dossier Interreg V «PNTH Objectif 2025» développé du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 décembre 2022 permet notamment l'engagement d'un chargé de mission transfrontalière.

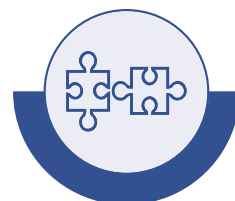
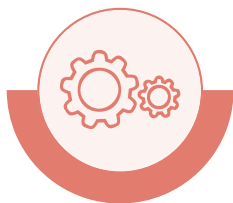
**Elise Caron**  
Chargée de projet Gouvernance transfrontalière

Tél.: 0032 484 19 00 49  
ecaron@pnpe.be ou e.caron@pnr-scarpe-escaut.fr



### PNTH Objectif 2025

Avec le soutien financier du Fonds européen de développement régional



ORGANISER

STRUCTURER

METTRE EN RÉSEAU

## «PNTH Objectif 2025» :

FACILITER LE RAPPROCHEMENT ENTRE ACTEURS TRANSFRONTALIERS POUR DES **ACTIONS CONCRETES** AU SERVICE DU **CADRE DE VIE**



L'objectif du projet est de structurer et de pérenniser la gouvernance politique et technique du Parc naturel transfrontalier du Hainaut autour d'une gouvernance multi-partenaire du territoire.

Cette structuration permettra de dépasser le niveau actuel de coopération transfrontalière en l'institutionnalisant avec l'ensemble des élus, acteurs et gestionnaires techniques et institutionnels du territoire. Un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) sera ainsi constitué.



« 30 ans de collaboration, d'actions partagées au service des habitants, de concertation en matière de pédagogie, de développement durable et culturel et l'ambition commune pour valoriser une continuité territoriale qui se joue de toutes les frontières».

**GRÉGORY LE LONG**  
Président du Parc naturel régional Scarpe-Escaut



«Travailler ensemble à l'amélioration du cadre de vie, à la conservation de notre biodiversité, échanger des savoir-faire, des personnels, développer des outils de gestion communs... pour multiplier les leviers. Notre souhait est de se doter d'un outil de gouvernance opérationnel, permettant de dépasser les clivages entre les partenaires et être en cohérence avec le vécu de ce territoire».

**PIERRE WACQUIER**  
Président du Parc naturel des Plaines de l'Escaut



## QU'EST-CE QU'UN GECT ?

Un GECT est une structure (personne morale) disposant d'un budget propre, qui peut employer du personnel, passer des contrats et acquérir des biens et des services. Les GECT ont été créés pour faciliter la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre états membres ou leurs collectivités régionales et locales. Ils facilitent le processus décisionnel et permettent de définir ensemble des objectifs et des stratégies au-delà des frontières nationales. Ils permettent de mettre en œuvre des projets communs, d'échanger des compétences et d'améliorer la coordination en matière d'aménagement et de développement du territoire.

## COMMENT FONCTIONNE UN GECT ?

Un GECT est composé a minima d'une assemblée regroupant les représentants des structures membres et d'un directeur. L'assemblée vote annuellement le programme d'actions et le budget correspondant.

## QUELLES MISSIONS PEUVENT ÊTRE EXERCÉES PAR UN GECT ?

Une convention définit les missions destinées à faciliter la coopération transfrontalière. Il peut ainsi se voir confier la mise en œuvre de projets financés ou non par la Commission européenne. Les obstacles entravant la coopération territoriale sont donc surmontés grâce au GECT.

Le GECT ne peut exercer une compétence (réglementaire) à la place de ses membres mais peut assister ceux-ci (par exemple pour la remise d'avis).



## QUEL GECT POUR NOTRE TERRITOIRE ?

Une structure...

... souple, créée sous la forme d'une association internationale sans but lu-

cratif, une première dans le réseau des GECT puisque relevant du droit belge,

... composée de deux membres que sont les Parcs des Plaines de l'Escaut et de Scarpe Escaut, ces entités regroupant elles-mêmes en leur sein les différentes collectivités ou partenaires du territoire,

... ayant pour objet de faciliter, promouvoir et animer la coopération transfrontalière. Les projets conduits, définis collectivement, entreront dans le champ du plan de gestion ou de la charte du Parc et devront consolider l'identité transfrontalière du territoire.

## DANS QUELS OBJECTIFS ?

Les objectifs de cette structuration politique et technique du PNTH sont de :

- **structurer et organiser** un pilotage politique du territoire transfrontalier articulé avec les partenaires institutionnels et gestionnaires du territoire,
- **faciliter un rapprochement** transfrontalier entre la multitude d'acteurs institutionnels du territoire intervenant dans le cadre de leurs compétences et de leurs prérogatives, et dont l'action s'arrête souvent à la frontière,
- **repenser l'organisation technique** des 2 parcs naturels, avec de nouveaux modes de fonctionnement structurels,
- et ainsi **établir les conditions de mise en réseau** transfrontalière, d'une part des partenaires institutionnels et d'autre part des gestionnaires du territoire : se connaître, collaborer, voire mener des projets communs,
- **développer des projets concrets**, des actions pour améliorer le cadre de vie de ce territoire transfrontalier, au bénéfice des habitants.

## DE QUELLE MANIÈRE ?

La formalisation d'une stratégie transfrontalière et de son programme d'actions est primordiale pour la gouvernance transfrontalière. Elle constitue déjà une action concrète en soi.

Cette démarche s'appuiera sur des séminaires, des formations et des outillages spécifiques. Il s'agit avant tout d'une dynamique participative, permettant la co-construction et l'appropriation de l'ensemble des acteurs et donnera lieu à la réalisation d'un diagnostic actualisé du territoire, à l'évaluation des documents existants (charte et plan de gestion).

Une autre facette sera de lever les obstacles à la collaboration transfrontalière d'une part en favorisant à la demande, la diffusion d'information sur la réglementation, sur les services existants... et d'autre part en proposant le cas échéant des solutions afin de lever ces obstacles. Cela prendra la forme d'un « guichet » transfrontalier.

Il s'agit au final de renforcer la notion d'usage transfrontalier du territoire du Parc naturel transfrontalier et de l'ancrer dans la vie quotidienne de ses habitants.



## QUEL PROGRAMME D' ACTIONS ?

Un programme d'actions à caractère opérationnel, à court, moyen et long terme, sera développé dont quelques actions opérationnelles « tout de suite ».

- mettre en œuvre des actions précédemment programmées mais qui ne pouvaient se réaliser en raison de l'effet «frontière»
- faire émerger de nouvelles actions de par l'articulation, la concertation et la co-construction établies avec les différents partenaires
- se positionner comme un facilitateur de projets transfrontaliers sur le territoire du PNTH, en dépassant le cadre des thématiques naturelles de travail des parcs
- imaginer un «guichet» transfrontalier pour lever les obstacles à la collaboration transfrontalière, en favorisant à la demande la diffusion d'information sur la réglementation, sur les services existants...

